

<https://www.snetap-fsu.fr/Classement-des-enseignant-es-chercheur-euses.html>



Classement des enseignant-es-chercheur-euse

S

- Métiers - Enseignant.e du Sup - Carrières, rémunérations, conditions de travail... -

Date de mise en ligne : jeudi 16 juin 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Organisation de la procédure de classement des enseignant-es-chercheur-euses relevant du ministère en charge de l'agriculture

â€” > [Note de service SG/SRH/SDCAR/2022-450](#)

Texte de référence : [décret n° 2009-1031 du 26 août 2009 modifié par le décret n° 2022-228 du 23 février 2022 relatif aux corps des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.](#)

L'avis du SNETAP-FSU : Procédure en régression par rapport à la note de service de 2020 pour les Contractuel.les recruté.es comme Enseignant-es- Chercheur-euses et qui, en raison du retard de publication du décret, ne concernera pas directement les [EC](#) recruté-es en janvier 2021...

Attention : pour les Maîtres et Maîtresses de conférences titulaires à la date de publication du décret, la demande est à présenter dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication du décret n° 2022-228 du 23 février 2022, soit jusqu'au 24/11/2022.

Post-scriptum :

Pour en savoir plus : [Modifications statutaires pour les enseignant-es-chercheur-euses : un retard insupportable !](#)